

LA CHASSE
AUX
lutins
— À CENTRÔVILLE —

Prix de participation et règlements
Participez à la Chasse aux lutins, près de 700 \$ en prix!

Un livre *De Ktinéketolekwac à Sherbrooke*
de Sylvie L. Bergeron et Arlette Vittecoq d'une valeur de 50 \$

Ensemble cadeau de Café SOKO d'une valeur de 50 \$

Une paire de billets pour le spectacle de Bleu Jeans Bleu au Théâtre Granada
d'une valeur de 70 \$

Carte-cadeau de 50 \$ chez Mont-VR

Carte-cadeau de 50 \$ chez Belle et Rebelle

Carte-cadeau de 50 \$ de Les Vraies Richesses

Carte-cadeau de 50 \$ boutique Le Griffon

Carte-cadeau de 50 \$ chez Savo

Carte-cadeau de 50 \$ chez Ça beigne

Carte-cadeau de 25 \$ chez Les Zerbes folles

100 \$ au salon de tatouage Génération d'encre
(applicable sur un projet de deux heures minimum)

Cinq paires de laissez-passer à La Maison du Cinéma



Comment participer?

Pour être admissible à ces tirages, les participants devront marcher afin découvrir les lutins qui se cachent dans 18 lieux du centre-ville Sherbrooke. Ils doivent trouver les réponses aux énigmes en observant les saynètes. Une lettre de chaque réponse de chacune des énigmes formera à la fin du circuit un mot mystère. Lorsque les participants auront trouvé le mot mystère, ils rempliront le formulaire de participation à l'endos du dépliant et le déposeront au bureau d'information touristique.

La Chasse aux lutins à CentrÔville est aussi disponible en ligne selon le même principe, trouver les réponses aux énigmes en observant les détails sur les murales, inscrire en ligne la réponse à l'énigme et la bonne lettre de chaque réponse de chacune des énigmes s'inscrit automatiquement dans le mot mystère. Lorsque celui-ci est complet, les participants sont invités à donner leur adresse courriel en ligne afin de participer au concours.

Pendant plus d'un mois, les gens sont invités à participer à La Chasse aux lutins à CentrÔville qui en est à sa 6e édition. Libre à chacun de décider à quel moment ils la feront.

La Chasse aux lutins à CentrÔville est accessible en ligne : chasseauxlutins.com

Les participants peuvent se procurer aussi le dépliant de la Chasse aux lutins au Bureau d'information touristique (785, King Ouest) et chez Savo (720, place de la Gare).

1. Les gens pourront participer à La Chasse aux lutins à compter du 4 décembre 2020. La date limite de participation est fixée au 10 janvier 2021 à 23 h 59.



Tirages

1. Les tirages au sort ainsi que la désignation des gagnants se feront le 12 janvier 2021 à 10 h, au bureau de Destination Sherbrooke, 1300 boul. de Portland, Sherbrooke (Québec), parmi les formulaires de participation remplis à l'endos du dépliant et toutes les participations en ligne avant le 10 janvier 2021 à 23 h 59, inclusivement.
2. Les personnes, dont les noms ont été tirés, recevront un appel téléphonique ou un courriel avant le 15 janvier 2021. Ensuite, les gagnants recevront par courriel les informations leur confirmant leurs prix. Ils pourront alors récupérer les prix selon les consignes mentionnées.
3. La date limite pour utiliser les prix est spécifiée sur chaque document, après quoi il ne sera plus valide.

Règlements généraux

1. Tout formulaire de participation frauduleux sera automatiquement rejeté.
2. Les prix devront être acceptés tel que décernés, il ne peut être substitué, échangé contre une somme d'argent ou transféré. Tous les autres frais ou dépenses que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge des gagnants. Les gagnants ont un délai de 48 heures afin de réclamer leur prix.
3. Tous les frais excédant la valeur du prix, ainsi que les frais de transport seront la responsabilité des gagnants. Aucune extension ne sera accordée. Ceci s'applique pour tous les marchands.
4. Les personnes gagnantes autorisent les organisateurs de l'activité à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.



5. Ces tirages de prix de participation sont ouverts à toute personne âgée de 18 ans, à l'exception des employés et représentants de Destination Sherbrooke, de ses partenaires, des employés, agents et représentants, de ses agences de publicité et de promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
6. Destination Sherbrooke ainsi que ses partenaires n'assument aucune responsabilité pour les formulaires déposés en retard, et ce, quelle que soit la raison. Les informations contenues dans les formulaires de participation deviennent la propriété de Destination Sherbrooke et peuvent être utilisées à des fins promotionnelles par celle-ci ou par des tiers. Si vous ne désirez pas que votre nom fasse partie des listes d'envoi utilisées par Destination Sherbrooke, faites une demande par courriel à webmestre@destinationsherbrooke.com
7. Les gagnants dégagent de toute responsabilité Destination Sherbrooke, son personnel, ses partenaires ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
8. Refus d'accepter un prix. Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du tirage de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
9. Destination Sherbrooke se réserve le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de nature équivalente, en cas de non-disponibilité en raison des facteurs indépendants de sa volonté.
10. Ces prix de participation sont soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ces tirages peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.



11. La procédure de la Chasse aux Lutins est disponible sur le site internet www.destinationsherbrooke.com
12. Destination Sherbrooke se réserve le droit d'éliminer, à son gré, tous les formulaires de participation dont la provenance est douteuse.
13. Les décisions des organisateurs sont sans appel.

.